Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 40 (1960)

Heft: 1

Artikel: La Suisse devant l'évolution économique de l'Europe

Autor: Soldati, Agostino

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887485

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Six questions à M. Agostino SOLDATI

Ambassadeur de Suisse Délégué du Conseil fédéral près l'O.E.C.E Chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes

La Suisse devant l'évolution économique de l'Europe

PREMIÈRE QUESTION

Pourriez-vous commenter l'importance des réunions économiques occidentales des 13 et 14 janvier pour la Suisse?

L'avenir dira si ces réunions ont été importantes. Ce que l'on peut constater c'est que ces conférences ont amorcé un tournant inscrit dans l'évolution des faits. Citons entre autres, l'accession des principaux pays industrialisés européens à un régime de convertibilité externe de leur monnaie; l'ouverture d'une période de coexistence pacifique sous le signe du défi économique lancé à l'Occident par les pays de l'Est; l'impératif d'une réorganisation et d'une intensification de l'aide aux pays sous-développés; la détérioration (très relative) de la balance des paiements des

États-Unis; la division économique de l'Europe.

Ces développements recommandent l'adaptation de l'O.E.C.E. Que ces exigences soient diversement interprétées, que le vocable d'une O.E.C.E. « reconstituée » ou « réformée » recouvre des intentions diverses, et pas toujours sincères, cela n'est pas douteux. La plupart des gouvernements et notamment tous les petits pays, qu'ils soient des Six ou des Sept, estiment que l'O.E.C.E. doit être renforcée par une extension de son champ d'activité et par un raffermissement de ses pouvoirs institutionnels. Une ou deux grandes Puissances envisagent la liquidation de l'O.E.C.E. et son remplacement par une organisation purement consultative. Il est trop tôt pour faire quelque pronostic que ce soit sur l'issue de ce débat dont la portée, pour notre continent, ne saurait être sous-estimée. Il n'est pas dans nos habitudes en effet, quant à nous, d'adhérer à beaucoup d'organisations internationales. Nous avions fait en 1948 une exception en faveur de l'O.E.C.E. en tant qu'institution efficace. Une Académie économique atlantique n'offrirait guère d'intérêt réel pour nous.

Les problèmes commerciaux européens et les relations à établir entre les Six de la C.E.E. et les Sept de l'A.E.L.E. ont été l'un des objets de ces réunions. La Suisse, les lecteurs de votre revue le savent, attache le plus grand prix à leur solution par priorité. Les réunions de Paris n'ont point changé la situation quant au fond. Sur le plan de la procédure un certain pas en avant a été accompli par la création d'un Comité des Vingt Gouvernements membres et associés de l'O.E.C.E., plus la Commission de la C.E.E. Sa tâche consiste à examiner par priorité les relations intra-européennes.

Du résultat dépendra l'avenir économique de l'Europe.

Depuis le torpillage du Comité de Maudling, qui pendant de longs mois avait tenté de mettre sur pied une zone de libre-échange englobant le Marché commun en tant que tel, aucune discussion multilatérale n'a été permise par les Six sur le problème des relations entre le Marché commun et les Sept. Le Comité des Vingt donne l'occasion de renouer.

D'autre part, huit gouvernements, ainsi que la Commission de la C.E.E., se réuniront pour s'entretenir des aspects d'une coopération tendant à faciliter la mise à disposition de capitaux à long terme aux pays sous-développés par l'amélioration des techniques utilisées. C'est un point de départ. D'autres pays exportateurs de capitaux seront invités par la suite. Le champ d'exploration de ce groupe sera étendu à d'autres méthodes d'aide. Les aides en capitaux aux pays sous-développés ont été accordées en ordre dispersé, sans coordination intergouvernementale, à des conditions différentes, ce qui n'était pas toujours pour en accroître l'efficacité. De nouvelles perspectives peuvent être entrevues.

Les conférences de Paris ont ouvert des possibilités. Puissent-elles être utilisées de manière constructive. Il est nécessaire que les travaux débouchent sur des mesures concrètes, apportant finalement au monde occidental les instruments et les moyens dont il a besoin. C'est dans un esprit positif et avec un espoir constructif que la Suisse envisage la suite des réunions.

DEUXIÈME QUESTION

La Suisse a fait clairement entendre qu'il fallait avant tout « mettre de l'ordre dans la maison Europe », pourquoi cette nécessité?

Chaque pays, chaque continent, classe ses problèmes selon un ordre d'urgence et d'importance. La détérioration de la balance des paiements, ses conséquences économiques et politiques, la nécessité d'y remédier, ont paru être à un moment donné, pour les États-Unis, le problème premier. Pour quelques gouvernements européens, la Suisse notamment, les relations à établir entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. sont l'objet de préoccupations. Cela ne signifie pas que les autres impératifs — à la périphérie de l'Europe ou outre-mer —, ne retiennent leur attention. Au contraire! Dans l'échelle des priorités logiques ils n'occupent pas la première place. L'état de division dans lequel se trouve l'Europe fait peser sur les pays continentaux de l'A.E.L.E. des menaces potentielles qui, si elles se réalisent, affecteront la situation économique et financière de ces pays, diminueront les ressources qu'ils pourraient consacrer au développement économique de leurs amis d'outre-mer.

Mettre de l'ordre dans la « maison Europe », c'est surmonter les obstacles (à notre avis davantage idéologiques et formels que pratiques et réels) qui empêchent bien inutilement le rétablissement des relations économiques et commerciales qui ont toujours existé entre pays européens. C'est aussi renforcer l'O.E.C.E. sur des bases élargies,

adaptées aux défis auxquels les pays occidentaux sont confrontés.

TROISIÈME QUESTION

Comment va se traduire cette priorité donnée au problème du « pont » à jeter entre les Six et les Sept?

Le problème urgent est d'ordre tarifaire. Le ler juillet 1960, les Six et les Sept procéderont à l'abaissement de leurs tarifs. La mise en place du tarif extérieur commun est proche. Il faut éviter qu'il ne se crée entre les deux blocs un fossé difficile à combler. Il faut prévenir le détournement des courants commerciaux traditionnels, empêcher la formation de groupements d'intérêts protectionnistes, dont on ne connaît que trop les influences, opposés à une solution libérale inspirée de la solidarité occidentale et conforme à une conjoncture en expansion.

Des solutions sont possibles. Toutes présentent des variantes techniques. Il n'y a aucune difficulté réelle si la volonté politique est positive. Rien n'est impossible en technique douanière. On retrouve en chacune des solutions les conceptions divergentes des tenants d'une conception largement ouverte sur l'extérieur et celle d'une union douanière jalousement fermée sur elle-même, voulant ignorer les conséquences de la présente conjoncture d'expansion

et de sur-emploi.

Pour nous, la solution est multilatérale et générale. Elle peut se présenter sous la forme d'une zone de libreéchange, seule modalité, avec l'union douanière, de zone préférentielle admise par le G.A.T.T. Elle se présente également sous la forme de concessions tarifaires mutuelles entre les Six et les Sept étendues aux membres du G.A.T.T. Ce sont

les modalités les plus progressives.

La communauté des Six propose une commission de contact pour pallier les difficultés particulières entre la C.E.E. et les États tiers européens. Les Sept n'ont pas pris position. Ils ne voudraient pas que des palliatifs fassent perdre de vue la solution multilatérale et permanente générale qu'ils attendent. Il y a eu les propositions des Pays-Bas. Ils ont suggéré d'abaisser de 20 % le tarif extérieur commun. Les Six et les Sept se consentiraient mutuellement les réductions tarifaires qu'ils vont effectuer le 1er juillet 1960. La proposition hollandaise est la plus proche des conceptions libérales. Sur cette base il serait possible de trouver un terrain d'entente. Elle a toutefois été repoussée par le Conseil des Ministres des Six le 25 novembre à Strasbourg.

QUATRIÈME QUESTION

Nous avons été heureux d'apprendre que l'O.E.C.E. survivrait. Elle subira néanmoins de nombreuses modifications, pourriez-vous en énumérer les plus importantes (et ce qui subsistera)?

On ne connaît point le résultat des travaux des « Quatre Sages ». Les 18 États membres de l'O.E.C.E. devront trancher ensuite leurs propositions. Il serait regrettable d'amputer l'O.E.C.E. de ses prérogatives commerciales et lui ôter le pouvoir de décision. Ce pouvoir de décision faisait la valeur de l'organisation qui, après avoir relevé l'Europe de ses ruines, a été le moteur de l'expansion pendant ces douze dernières années. Les résultats en sont évidents en Europe. L'O.E.C.E. a été un centre de négociations permanentes. Elle a graduellement permis aux États de sortir des ornières du bilatéralisme et de revenir à une conception mondiale des échanges. Parce qu'elle avait des pouvoirs de décision, elle a pu faire pression sur les égoïsmes nationaux. Il s'est instauré un esprit de coopération à l'échelle du continent menacé. L'O.E.C.E. a été pour les petits États le moyen de faire entendre adéquatement leur voix; qui en matière économique est celle du bon sens et de la stabilité. Il est normal que la Suisse désire renforcer les prérogatives qui constituent à ses yeux la valeur de l'organisation.

CINQUIÈME QUESTION

Comment pensez-vous que la Suisse, dans une O.E.C.E. fortifiée et agrandie à des dimensions « atlantiques », pourra parvenir à sauvegarder sa neutralité et faire entendre sa voix?

Le terme « atlantique » prête à malentendu. Il est employé en attendant une dénomination pour l'O.E.C.E. réformée. Je ne crois aucunement aux dangers pour la neutralité. Les Américains ont d'ailleurs choisi le cadre de l'O.E.C.E. comme base. Si celle-ci conserve les pouvoirs de décision et ses compétences, nous aurons un renforcement des activités de l'O.E.C.E. Celles-ci ont été économiques et n'ont jamais porté ombrage à la politique de neutralité. Pour être efficace, l'aide aux pays sous-développés doit en effet être indépendante de toute servitude politique. Si tel n'était le cas, elle se heurterait à l'hostilité des bénéficiaires.

SIXIÈME QUESTION

On a cité fréquemment les chiffres des exportations suisses vers les Six et les Sept (40 % et 17 %) pour tenter de démontrer que l'adhésion de la Suisse au traité de Stockholm ne se justifiait pas, du point de vue commercial. Ces raisons vous semblent-elles pertinentes ou n'estimezvous pas que l'on oublie trop souvent le caractère « mondialiste» du commerce suisse?

Il ne faut pas se laisser égarer par les statistiques. Elles feraient pencher la balance du côté des Six. Des raisons constitutionnelles et le sens de l'histoire s'opposent à l'adhésion de la Suisse au Traité de Rome dans sa forme actuelle. Ceci en raison de ses prétendus buts d'intégration politique et de son caractère en théorie supranational. La Suisse n'est pas seule dans ce cas. Elle a choisi de se joindre aux petits États qui partagent des préoccupations analogues. La petite zone de libre-échange n'est pas une fin en elle-même. C'est un instrument de négociation, le prélude (peut-être un peu long) à une association multilatérale étendue. C'est, pour les incrédules, la démonstration pratique du caractère viable d'une zone de libre-échange. En fait les Six vivent actuellement en régime de zone de libre-échange. la Communauté franco-africaine en fait de même. Les sept principaux pays d'Amérique latine viennent de parapher un accord de zone de libre-échange. Il y a plus de zones de libre-échange en fonction, dans le monde, qu'il n'y paraît à première vue.

Sur le plan commercial les avantages ne sont point négligeables. Il est bon pour nous de voir s'abaisser les barrières douanières anglaises. Les marchés scandinaves, sont prospères et stables. Ils offrent des possibilités à l'exportation suisse. Plus que ces bénéfices matériels, il faut considérer l'avantage que représente pour nous la sauvegarde de notre liberté en matière de politique commerciale et tarifaire. Un petit pays dont le commerce a un caractère mondial ne peut se priver de cet atout.

Une évolution économique mondiale progressive, surmontant les autarcies surannées, ne peut aller à la longue que dans cette direction. C'est la direction des peuples forts et des économies fortes.